

CR REUNION CTFC DU 09/03/2018

CR réunion de la CTFC du 09 mars 2018

1. Compte-rendu du Conseil National de février 2018

Du fait de la démission de Robert MAUJONNET de la Présidence du Comité Régional de Bourgogne Franche-Comté (CRBFC), c'est Joseph ILLANA, Vice-président du CRBFC, qui représentait la région BFC à cette réunion.

Joseph revient sur quelques points de cette réunion (nombre d'équipes aux championnats de France par région, mise en place ou refonte des contenus des examens relatifs à l'encadrement des jeunes en 2019, etc.). Le compte-rendu exhaustif de cette réunion, qui sera communiqué prochainement par la FFPJP, sera mis en ligne sur le site internet respectif de chaque Comité départemental.

2. Compte-rendu de la réunion du Comité Régional BFC du 26 février

Cette réunion faisait suite à la démission de Robert Maujonnet fin janvier 2018 le lendemain de l'assemblée générale du CRBFC qui avait eu lieu à Saulieu (21).

A cet égard, Robert DUTRONC a été élu Président du CRBFC. Robert est Président du Comité de Saône et Loire, qui comporte quasiment 3900 licenciés, faisant du CD 71 le plus important des huit comités de la région BFC.

Le compte-rendu de cette réunion qui a été transmis le 9 mars aux quatre Présidents des Comités de Franche-Comté sera mis en ligne sur le site internet de chaque Comité : de ce fait, Joseph a demandé à chacun de s'y reporter.

3. Compte-rendu du Marathon des jeunes à Arc les Gray du 18 février 2018

Comme chaque année, le Marathon des jeunes a connu un franc succès. Michel CUISENIER, Robert DEVOILLE et Jean-François LALLEMAND ont permis à 45 triplettes (2 jeunes + 1 éducateur) de jouer de belles parties dans le boulodrome d'Arc les Gray. Patrick GALMICHE, récemment disparu, n'a pas été oublié : il a reçu l'hommage de tous les présents sous forme d'applaudissements en préambule à la compétition. 200 repas ont pu être servis le midi grâce à l'organisation parfaite mise en place. Michel CUISENIER souhaite faire trois remarques au sujet de cette compétition :

- 60 équipes ont fait la demande pour être inscrites ; disposant de 19 terrains, les organisateurs ont donc logiquement limité le nombre d'équipes à 45. Ne serait-il pas possible de programmer cette compétition en période estivale afin de pouvoir inscrire toutes les équipes ?
- le Marathon est financé à hauteur de 200 € par chacun des 4 Comités de FC auxquels s'ajoutent 500 € de la CTFC, soit une dotation globale de 1300 €. Cela permet à chaque compétiteur de recevoir un cadeau. Cette année, la dotation

n'a pas permis de financer l'achat des coupes pour les vainqueurs. C'est le club d'Arc les Gray qui a eu la gentillesse de les offrir. Michel demande s'il est possible que la dotation soit calculée au regard du nombre d'équipes engagées.

- selon le règlement actuel du Marathon, l'adulte qui joue dans chacune des équipes doit obligatoirement être positionné comme « milieu ». Malgré cette obligation, il est fréquent que le joueur adulte fasse la différence sur les parties selon son degré de précision au tir. Afin de limiter cet effet, il est proposé que le joueur adulte soit obligatoirement le pointeur de l'équipe ; cela devrait permettre ainsi aux jeunes de d'être en mis en situation de tireur et de milieu, ce qui ne peut que les faire progresser.

Après échanges, on observe que la remarque sur la demande de dotation par joueur serait difficile à mettre en place. Par contre, les deux autres demandes doivent faire l'objet d'autres échanges afin de vérifier leur faisabilité et leur éventuelle application en 2019.

.

4. Désignation des délégués aux Championnats de France

Les délégations attribuées figurent dans le tableau qui suit. Les championnats de France non pourvus seront proposés en priorité aux Comités Départementaux dont dépendront les qualifiés.

5. Désignation des délégués aux Championnats organisés par la CTFC

Les Délégués aux divers championnats organisés par la CTFC figurent dans le tableau ci-dessous :

6. CRC

Jean-Marie TOURNIER, qui est le référent Franche-Comté de ce championnat, s'interroge sur l'avenir du CRC en 2019 : chaque commission territoriale aura-t-elle encore la capacité à gérer « son » CRC ou le CRC sera-t-il « régionalisé » dès la première rencontre ?

A ce sujet, Paulo DE BASTOS indique qu'une réunion de la commission sportive du Comité Régional BFC doit avoir lieu 23 avril à Chalon sur Saône avec les huit Présidents de CD composant la région BFC et également les référents de chaque région. Mettre en place un CRC « régionalisé » dès la première journée paraît compliqué et surtout risqué. La Bourgogne comporte 2 Groupes de CRC OPEN mais une seule division alors que la Franche-Comté comporte deux divisions, le nombre de féminines serait-il suffisant pour le CRC F, etc. Mais, le point le plus important réside dans l'allongement des distances qui entraînerait très probablement le retrait d'un nombre important d'équipes du fait notamment :

- de l'augmentation des indemnités kilométriques en découlant à verser par les clubs;
- du coût de nuits d'hôtel du fait de ces distances (exemple Besançon – Nevers 3 H30 de route minimum) et de la capacité des clubs à les prendre en charge.

Deux compétitions qui seraient organisées par chacune des deux commissions territoriales et une journée finale BFC qui permettrait de désigner les promus en CNC semble être la solution la plus appropriée. A cet égard, la réunion de la commission sportive en avril devra apporter des réponses à ces questions.

7. Journée de regroupement national Vétérans

Trois comités de Franche-Comté organisent en 2019 un CDC Vétérans à 6 joueurs par équipes respectant ainsi le cahier des charges du CNC Vétérans : le Jura (20 équipes), le Territoire de Belfort (8 équipes) et le Doubs (35 équipes). A l'issue de ceux-ci 4 équipes (2 pour le CD25 et 1 pour le CD39 ainsi que pour le CD90) seront qualifiées pour la phase finale qui aura lieu à MONT SOUS VAUDREY le 2 octobre. Le tirage au sort intégral (les deux équipes représentant le CD 25 pourront donc se rencontrer dès la première partie) des rencontres par élimination directe sera fait avant le début de celles-ci. L'après-midi, l'équipe vainqueur de la finale sera qualifiée pour la phase de regroupement national qui aura à SAINT CHAMOND les 25 et 26 octobre.

Concernant les frais de déplacement et ceux d'hôtellerie pour l'équipe qualifiée, la dotation FFPJP est de 700 €. Le CD d'appartenance de cette équipe aura la possibilité ou non d'accorder un complément. Le CRBFC devra quant à lui statuer dans sa prochaine réunion sur une dotation éventuelle à chacune des deux équipes (une pour le BOURGOGNE et une pour la FRANCHE-COMTÉ) qui iront à SAINT CHAMOND en 2018.

En 2019, il est probable qu'une seule équipe sera qualifiée pour la région BFC ce qui nécessitera qu'une finale BOURGOGNE/FRANCHE-COMTÉ ait lieu sur un site à désigner.

8. Championnats BFC en 2019

Des échanges ont lieu sur le nombre d'équipes qui seront qualifiées pour la phase BFC lors de la dernière réunion du CRBFC ; il en ressort que le nombre serait de 32 équipes y compris pour le tête à tête.

9. Changement de domiciliation bancaire

Émilie MARAUX, Trésorière générale du Comité Régional BFC souhaite solder le compte de l'ancienne Ligue de FC ouvert au CRÉDIT MUTUEL de LURE afin de transférer la somme sur le nouveau compte du Comité Régional BFC qui vient d'être ouvert au CRÉDIT MUTUEL de SALIN LES BAINS. Les membres du CTFC donne leur accord afin qu'elle réalise cette opération.

10. Tenues CTFC pour les championnats de France 2018 et coupes pour les vainqueurs

Jean-Marie MARAUX assumera ces deux tâches pour 2018 auprès du GÉANT DU FOOT à FRANCOIS.

11. Courriers divers

Joseph ILLANA fait état de deux courriers qu'il a reçus fin 2017 et début 2018.

- l'un émane d'une joueuse d'un club vainqueur du CRC féminin, club auquel le CTFC a versé une somme de 50 € comme prévu dans les textes. Cette joueuse demande si cette somme peut être conservée par le club ou si celui-ci a l'obligation de la reverser aux joueuses. Une autre question concerne les indemnités de déplacement versées par le même club sous certaines conditions. Joseph transmettra un courriel à cette joueuse en lui indiquant :
 - que les subventions sont attribuées aux clubs et qu'ils ont la liberté d'en disposer, donc de les garder ;
 - que le régime des indemnités versées par chaque club n'est pas du ressort du CTFC et que ce sujet peut être abordé lors des assemblées générales annuelles de chaque club en posant la question par courrier dans les délais impartis.
- le second courrier émane du club de Salins les Bains et concerne la dotation annuelle faite par le CTFC lors du concours national doublettes mixtes. Joseph adressera également un mail à ce club afin de lui indiquer que l'aide apportée en 2017 sera reconduite pour l'année 2018 (250 € à la meilleure équipe BFC).

12. Appartenance au CTBC

L'appartenance au CTFC ne fait pas suite à un processus électoral. Elle fait référence au nombre de licenciés de chaque Comité de FRANCHE-COMTÉ, le nombre de membres étant proportionnel à celui des licenciés de leurs Comités respectifs.

Un de ses membres est concerné par ce point suite à une mutation externe pour la saison 2018 : Bernadette LAMBOLEY qui a muté d'un club du CD 25, MORTEAU, à un club du CD 70 GY. Si son élection au CRBFC n'est pas remise en question par cette mutation (vérification faite auprès de la FFPJP), il n'en est pas de même pour son appartenance au CTFC du fait du processus précisé supra.

25. LAMBOLEY, convoquée à cette réunion, n'a pu venir et en a informé au préalable Joseph ILLANA. Après échanges dans cette réunion, les membres valident le fait que B. LAMBOLEY doit être remplacée dès ce jour par une personne licenciée dans le CD 25. Le Président de ce Comité est chargé de pourvoir à ce remplacement.

Le compte-rendu de cette réunion sera encore transmis à B. LAMBOLEY afin de l'en informer.

La séance est levée à 21 heures par Joseph ILLANA.

Le Président de la CTFC
Joseph ILLANA

Le Secrétaire Général de la CTFC
Philippe CATTELET